

QUOTITE : 50% (192 HTD)	Discipline : PSYCHOLOGIE SOCIALE, SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
UFR : IUT 2	Niveau d'étude requis : non précisé
Durée du contrat : 1 an 1/09/2014 au 31/08/2015	Localisation : VIENNE
Rémunération : à définir en fonction de la grille et du profil du candidat	Date limite d'envoi du dossier : 25 juin 2014
APPEL A CANDIDATURE n°3 - CDD L954-3	

Formation bénéficiaire : DUT GEA première et deuxième année

Spécialité : Sociologie

Responsabilité spécifique : Direction des études, responsable ADE

Missions principales : Modules d'enseignement: Le ciblage de ce poste porte sur les modules suivants :

- Psychologie sociale M 11 08 : 12 h de TD par groupe lors desquels nous introduisons les méthodes d'enquêtes de la psychologie sociale (méthode expérimentale, méthode corrélacionnelle), puis étude de cas d'expériences à l'aide de support vidéo, qui permettent d'appréhender les concepts d'attitude, de comportement, de soumission à l'autorité etc.

- Projet personnel et professionnel semestre 1: 18 h de TD par groupe. Il s'agit de faire réfléchir les étudiants sur leur projet professionnel (poursuite d'études, identification métier) en fonction de leurs caractéristiques personnelles, de leurs souhaits. Ce module est l'occasion pour les étudiants de présenter à l'oral un métier de la gestion, suite à un entretien semi-directif effectué auprès d'un professionnel. En TD sont travaillés avec chaque étudiant les grilles d'entretien, ainsi que la façon d'approcher un terrain d'enquête, de prendre contact puis de mener un entretien en fonction des objectifs définis au préalable.

- Introduction à la sociologie des organisations M 21 10 : 12 h CM. Approche des théories organisationnelles (analyse stratégique, théorie de la rationalité limitée, système d'action concret) et mise en application sur des cas concrets en entreprise.

- Gestion des ressources humaines M 22 02 : 12 h CM et 12 h TD par groupe. En CM, il s'agit d'approcher l'histoire des ressources humaines et son évolution en fonction du contexte économique et social, puis de présenter les activités de la fonction RH aujourd'hui. En TD, les étudiants travaillent par groupe sur des études de cas proposé par l'enseignant.

- Projet personnel et professionnel M 32 M 03 / M 32 F 03. Rendre compte aux étudiants des possibilités de poursuite d'études post DUT.

- Projet personnel et professionnel M 41 05. Module transformé en préparation à la poursuite d'études ou à l'entrée sur le marché du travail par le biais de simulations d'entretien. Chaque étudiant présente son projet pour le post DUT devant un jury composé d'enseignants du département et de professionnels.

Missions secondaires : il devra participer à tous les temps forts du département, les jeux d'entreprise et organisation de conférence, le suivi de stage, l'encadrement de projets tutorés

Responsabilité : La personne devra assurer pour partie la responsabilité des études, pour 40 heures équivalence TD, en lien avec la scolarité et les responsables de niveau. Ce poste implique la maîtrise des logiciels afférents à la scolarité : ADE, connaissance d'Apogé, connaissance de Ad'héli... Très orienté sur la planification des enseignements en DUT GEA, il devra organiser le bon déroulement des enseignements, les occupations de salles et des matériels pédagogiques..

Implication au sein du département : Il devra participer activement à la vie du département à travers les conseils de département et les assemblées d'enseignants. En tant que permanent il doit s'inscrire dans la promotion de notre site vis-à-vis de nos partenaires extérieurs et participer aux actions de communication que nous mettons en place afin de nous faire connaître davantage auprès des futurs étudiants et des entreprises ou institutionnels.

Pièces à fournir :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- Copie du dernier diplôme

A envoyer par mail **avant le 25 juin 2014**: à l'attention de Delphine ARNAUD, inscrire en objet du mail le numéro d'appel à candidature : **n°3 – CDD L954-3**

drh.enseignants@upmf-grenoble.fr

Attention, tout dossier envoyé après la date de clôture de campagne ne pourra pas être traité.

Les candidats dont le dossier sera retenu seront convoqués pour une audition par un comité de sélection.